

# ASA DU CANAL D'ILLE

23 avenue Pasteur  
66130 ILLE SUR TET  
Tél. : 04 68 50 22 08  
Courriel : [asacanalville@gmail.com](mailto:asacanalville@gmail.com)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2021-4 REUNION DU 19 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf avril à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'ASA du Canal d'Ille, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par Etienne MARGALL, Président de l'ASA, Gérard SIMON, Syndic, faisant office de secrétaire.

**Présents : Mesdames Béatrice BOUZAN et Bernadette DEMAY, Messieurs François GARCIA, Etienne MARGALL, Gérard SIMON et Marc SIMON.**

**Monsieur Stéphane FRIEDERICK donne pouvoir à Monsieur Etienne MARGALL.**

### Objet : Compte Administratif et Compte de Gestion 2022

Le Président donne la parole à Agnes Xatard afin qu'elle présente le compte administratif et le compte de gestion 2022. Elle rappelle que l'année se termine avec un excédent de fonctionnement de 5 289,88 € et un excédent d'investissement de 39 694,38 €.

COMPTES 2022					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Réalisé	Articles	Dénominations	Réalisé
6068	Autres matières	381,45	70388	Autres recettes et rede.	17 210,00
615232	Travaux réseaux	9 967,28	70685	Redevances rôle	107 672,54
6168	Primes d'assurances	1 279,04			
623	Annonces et insertions	190,00			
625	Réceptions	359,24			
6281	Concours divers (Cot. ACAV)	1 070,00			
6287	Remboursement de frais	840,57			
635	Taxes foncières	207,00			
637	Autre impôts (AE RMC+Union)	102 100,86			
66111	Intérêts d'emprunt	3 129,70			
673	Annulations de titres	67,52			
	<b>TOTAL</b>	<b>119 592,66</b>		<b>TOTAL</b>	<b>124 882,54</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Réalisé	Articles	Dénominations	Réalisé
1641	Emprunts capital	15 172,71	021	Virement du fonctionnement	
231	Travaux siphon casenoves	240 859,61	138	Subvention investissement	295 726,70
	<b>TOTAL</b>	<b>256 032,32</b>		<b>TOTAL</b>	<b>295 726,70</b>

Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratif et de gestion 2022 ;
- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président de l'ASA,  
Etienne MARGALL